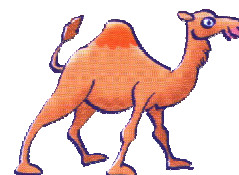


Juillet 2015



## Le Petit Dromadaire N°201

Communiqué de la Mairie de Drom



### Sommaire :

- Cinéma rural
- Fermeture Mairie
- Concert au lavoir
- Alerte canicule
- Numérotation résidences
- Réglementation parking
- Réservation bancs et tables

### Retrouvez-nous sur le web :

<http://www.drom.fr//>



Les 26 et 27 septembre, c'est la fête de Drom.

Nous fêterons les 150 ans de la compagnie de sapeurs-pompiers.

Le temps fort de notre fête repose sur son défilé de chars.

Pour les associations et les habitants, c'est le temps du remuement.

Nous sommes à votre écoute pour toute idée.

### Cinéma rural

**Lundi 13 juillet** 2015 à 20 h 15 au cinéma rural :

#### A la poursuite de demain

**Science fiction, aventure** : Georges Clooney, Hugh Laurie, Britt Robertson

**Durée** : 2 h 10, **Sortie** le 20 mai 2015

*Casey, une adolescente brillante et optimiste, douée d'une grande curiosité scientifique et Frank, un homme qui fut autrefois un jeune inventeur de génie avant de perdre ses illusions, s'embarquent pour une périlleuse mission. Leur but : découvrir les secrets d'un lieu mystérieux du nom de Tomorrowland, un endroit situé quelque part dans le temps et l'espace, qui ne semble exister que dans leur mémoire commune... Ce qu'ils y feront changera à jamais la face du monde... et leur propre destin !*

**Entrée** : 3 € (enfant – de 14 ans : 1,5 €)

**Prochain film** : Le 21 septembre



### Fermeture de la mairie pour congés

**La Mairie sera fermée les 22, 29 juillet et 5 août** en raison des congés de la secrétaire. Durant ces 3 semaines, la Mairie sera ouverte aux horaires habituels le vendredi.

Vous pouvez nous contacter par mail : [mairie.drom@wanadoo.fr](mailto:mairie.drom@wanadoo.fr)

Ou laisser un message au 04.74.30.67.48

### Jeudis du Revermont - Concert au lavoir le 16 juillet

Dans le cadre des Jeudis du Revermont organisés par l'Office du Tourisme Bresse-Revermont et la CCTER, le groupe **FLAGADASWING** (jazz manouche, bossa) sera en représentation au lavoir le **jeudi 16 juillet 2015 à 20 h 30**.



## Alerte canicule - Vigilance orange

Météo France a placé le département de l'Ain en vigilance orange "canicule" à compter de mardi 30 juin à 14h.

En ce début de période estivale et en prévision des épisodes de chaleur à venir, la direction générale de la santé rappelle les conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles les plus à risques (personnes âgées de plus de 65 ans, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes...) afin de lutter au mieux contre les conséquences de la chaleur :

- Buvez régulièrement de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
- Rafrâchissez-vous et mouillez-vous le corps (au moins le visage et les avants bras) plusieurs fois par jour ;
- Mangez en quantité suffisante et ne buvez pas d'alcool ;
- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes et passez plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché, musée...) ;
- Evitez les efforts physiques ;
- Maintenez votre logement frais (fermez fenêtres et volets la journée, ouvrez-les le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
- Consultez régulièrement le site de Météo-France pour vous informer.



Si vous connaissez des personnes âgées, handicapées ou fragiles qui sont isolées, incitez les à s'inscrire sur la liste mise à leur disposition par chaque mairie afin de recevoir de l'aide de bénévoles, et, pendant une vague de chaleur, prenez de leurs nouvelles régulièrement.

## Numérotation des résidences

Les formalités de déclaration des nouvelles adresses auprès des organismes principaux de gestion comme EDF, Poste, électricité, service de l'eau, impôts ont été assurées par la Mairie.

Des **cartons** sont à votre disposition en Mairie pour vous permettre de diffuser votre nouvelle adresse aux autres organismes et à vos contacts.

La Mairie pourra, sur demande, établir des **attestations de domicile**.



## Règlementation parking



En raison de l'installation des commerces ambulants sur le **parking du presbytère**, le stationnement est règlementé à compter du 3 juillet.

Le stationnement sera interdit à tout véhicule sur les **4 places de parking côté Rue de la Paix les vendredis de 12 H à 24 H**.

Nous vous remercions de respecter ces dispositions afin que les commerçants puissent s'installer.

## Réservation bancs, tables

La commune dispose de **bancs, chaises et tables** qui peuvent être mis gratuitement à la disposition des habitants et des associations.

Afin de bénéficier de ce prêt de matériel, il est demandé d'en **faire la réservation auprès de Bernard LARRUAT**, Adjoint, au 06.78.47.31.27.

